

RÈGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 : Organisation

La Ludonnaise est une course pédestre organisée par l'association "LA LUDONNAISE". L'**organisateur** peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire via le formulaire disponible sur le site, par mail à l'adresse laludonnaise33@gmail.com ou par téléphone Olivier BORDES au 06 72 79 34 90.

Article 2 : Date, horaires et parcours

La Ludonnaise se tiendra le samedi 29 août 2026 à Ludon-Médoc sur le parcours à 95% goudronné et empruntant des voies de circulation.

Le départ des courses est décrit en suivant : un semi-marathon et 10 kms s'effectuera à 9h15, le départ de la marche de 12 kms se fera à 9h30 et les courses enfants à 8h30.

Le retrait des dossards se fera :

- Au magasin Intersport au Pian Médoc du lundi au jeudi de 18h à 19h30
- sur place (stade de foot de Ludon) le vendredi soir (16h à 20h30) et le jour de la course de 7h30 à 8h45. Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Article 3 : Condition de participation

3-1 : Certificat médical et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation à la Ludonnaise n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- d'une **licence sportive** FFA, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.
- d'une **attestation** (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. A noter pour les majeurs non licenciés, le nouveau PPS (depuis le 15 janvier 2026) est valable un an (coût = 5€). Quant aux mineurs, une autorisation parentale reste nécessaire, accompagnée d'un questionnaire de santé spécifique.

3-2 : Catégories d'âge

La Ludonnaise est accessible aux coureurs cadets, juniors; espoirs, seniors et masters.

La FFA a défini des catégories et distances autorisées par tranche d'âge.

Le semi-marathon est accessible à partir de la catégorie junior (U20).

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve.

Article 4 : Mode d'inscription

Les **inscriptions** (y compris pour les courses enfants non chronométrées) se font exclusivement en ligne sur notre site partenaire PROTIMING et le coureur pourra

RÈGLEMENT DE LA COURSE

immédiatement vérifier que son nom apparaît effectivement sur la liste. **Aucun participant ne pourra s'inscrire sur place.**

4-1 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription de 20 euros pour le semi-marathon, de 12 euros pour le 10 kms et de 8 euros pour le 12km marche. Les courses enfants sont gratuites (mais soumises à inscription sur PROTIMING).

4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4-3 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de sa licence ou de son certificat médical.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours** (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation. La police communale sera présente sur l'évènement.

Les blessés ou malades seront pris en charge par un médecin et une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire. Des kinésithérapeutes attendent les concurrents à l'arrivée.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les **organisateurs** ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la SMACL pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'**organisateur**

RÈGLEMENT DE LA COURSE

de l'évènement de running en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Articles 7 : Chronométrage

La société PROTIMING assurera le chronométrage au moyen de puces électroniques intégrées au dossard. Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement.

Article 8 : Récompenses

Les 3 premiers Hommes et Femmes de chaque course seront récompensés.

Une récompense par catégorie regroupée sera également effectuée.

Un lot offert pour les 250 premières inscriptions.

Les résultats des courses seront disponibles dans les 30 minutes suivant la course sur le site de notre partenaire chronométrage.

Article 9 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.